



---

## **OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE**

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

## **VÉRIFICATION DU QUORUM**

Tous les membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

### **2022-08-09-110 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 AOÛT 2022**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE l'ordre du jour du 9 août 2022 soit accepté tel que proposé.

---

Claire Savard, maire

### **2022-08-09-111 INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES**

Monsieur Alain Gauthier propose que l'item "**AFFAIRES NOUVELLES**" demeure ouvert jusqu'à la levée de la session.

### **2022-08-09-112 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2022**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 12 juillet 2022 soit accepté tel que proposé.

---

Claire Savard, maire

### **2022-08-09-113 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUILLET 2022**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 18 juillet 2022 soit accepté tel que proposé.

---

Claire Savard, maire

### **2022-08-09-114 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2022**

ATTENDU QUE les comptes à payer pour le mois de juillet 2022 s'élèvent à 134 082.98 \$ ;

ATTENDU QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE les comptes à payer du mois de juillet soient acceptés pour un montant de 134 082.98 \$.

---

Claire Savard, maire

**2022-08-09-115  
ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE JUILLET 2022**

ATTENDU QU' en vertu du règlement 2009-002, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

ATTENDU QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 39 995.46 \$ pour le mois de juillet 2022 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois de juillet 2022, pour un total de 39 995.46 \$ ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

---

Claire Savard, maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS**

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

---

Milaine Charron  
Directrice générale et greffière-trésorière  
Municipalité de Colombier

**2022-08-09-116  
ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUILLET 2022**

ATTENDU QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois d'août 2022 ;

ATTENDU QUE la description des engagements de crédit pour le mois d'août 2022 énuméré ci-dessous totalise 200 \$ ;

Nom du fournisseur	Description des dépenses	Montant
Guy Paquette	Don pour livre	200 \$
	<b>Total :</b>	<b>200 \$</b>

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

\_\_\_\_\_  
Claire Savard, maire

**2022-08-09-117**

**DEMANDE L'APPUI À LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD POUR RÉSERVER  
UNE VOIE POUR VIRAGE À GAUCHE RIVIÈRE-BERSIMIS**

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) planifie actuellement la construction d'un nouveau pont sur la Rivière-Bersimis ;

ATTENDU QUE la municipalité de Colombier désire demander au MTQ, une voie réservée pour un virage à gauche à la hauteur du chemin de la Rivière-Bersimis, pour les automobilistes en direction ouest ;

ATTENDU QU' une telle demande auprès du MTQ nécessite l'appui de notre MRC de la Haute-Côte-Nord ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE la maire de la municipalité de Colombier, madame Claire Savard fasse une demande auprès de la MRC de la Haute-Côte-Nord, qu'elle appuie notre démarche sous forme d'une lettre, pour inciter le MTQ à prévoir une voie réservée pour un virage à gauche à la hauteur du chemin de la Rivière-Bersimis.

\_\_\_\_\_  
Claire Savard, maire

**2022-08-09-118**

**MANDAT À MADAME LA MAIRE POUR UNE DEMANDE DE VOIE RÉSERVÉE  
POUR LE VIRAGE À GAUCHE RIVIÈRE-BERSIMIS**

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) planifie actuellement la construction d'un nouveau pont sur la Rivière-Bersimis ;

ATTENDU QUE la municipalité de Colombier désire demander au MTQ, une voie réservée pour un virage à gauche à la hauteur du chemin de la Rivière-Bersimis, pour les automobilistes en direction ouest ;

ATTENDU QUE la municipalité considère que les dangers sont criants à l'absence d'une voie réservée à cet endroit pour la sécurité de tous les usagers de la route 138 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil mandate madame Claire Savard, maire de Colombier, à procéder à une demande de voie réservée pour virage à gauche à la hauteur du chemin de la Rivière-Bersimis auprès du ministère des Transports du Québec ;

QUE Madame Savard soit la personne désignée pour signer tous documents concernant cette demande.

---

Claire Savard, maire

**2022-08-09-119  
VIDANGE DES REGARDS PLUVIAUX**

ATTENDU QUE monsieur Paul Lapointe, inspecteur municipal constate que plusieurs regards pluviaux ont besoin d'être nettoyés puisque les eaux de ruissellement transportent des sédiments qui se déposent dans ces regards pluviaux ;

ATTENDU QUE Monsieur Lapointe a communiqué avec monsieur Luc Dionne de Sani-Manic Côte-Nord pour avoir un coût approximatif pour un tel nettoyage ;

ATTENDU QUE le coût est de 195 \$ taxes non incluses de l'heure avec camion et opérateur inclus ;

ATTENDU QU' un aide-opérateur qui doit descendre dans les regards pluviaux est à 50 \$ de l'heure, taxes non incluses ;

ATTENDU QU' il est impossible de déterminer exactement combien d'heures le nettoyage des regards pluviaux va prendre, le conseil alloue un montant maximal de 3 000 \$, avant taxes, pour exécuter le nettoyage ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte d'allouer un montant de 3 000 \$, avant taxes, sur un bon de commande pour l'exécution du nettoyage.

QUE le montant obtenu après le nettoyage soit puisé à même le fond de l'exercice 2022.

---

Claire Savard, maire

**2022-08-09-120  
ENGAGEMENT DE MONSIEUR GAÉTAN IMBEAULT**

ATTENDU QU' à la suite du départ de monsieur Dave Perron, nous devons combler le poste d'entretien et embellissement ;

ATTENDU QUE Monsieur Gaétan Imbeault a démontré un intérêt pour le poste en question ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : David Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

- QUE nous engageons monsieur Gaétan Imbeault à partir du 1<sup>er</sup> août 2022, au tarif selon la convention des employés de la municipalité de Colombier ;
- QUE la semaine de travail soit déterminée comme suit : du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 17h, et le vendredi de 8h à 12h ;
- QUE monsieur Imbeault se présente obligatoirement le matin au bureau municipal avec son véhicule personnel ;
- QUE les frais de déplacement soient autorisés au taux indiqué au règlement 2022-01 par kilomètre, lorsque monsieur Imbeault se rend à l'Anse à Norbert ou à St-Marc pour tondre le gazon, lorsqu'il doit prendre son propre véhicule.

---

Claire Savard, maire

**2022-08-09-121**  
**ACHAT DE CÈDRES**

- ATTENDU QU' à la suite de l'autorisation du conseil pour le projet parc des sports, les travaux seront exécutés à l'automne afin de ne pas entraver les activités sur le terrain de golf coup lent, pendant la saison estivale ;
- ATTENDU QUE le projet comprend la plantation de 40 cèdres et nous devons procéder dès maintenant à l'achat des cèdres ; puisqu' à l'automne ils ne seront plus disponibles ;
- ATTENDU QUE nous avons demandé une soumission au Centre Jardin Trudel pour 40 cèdres ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

- QUE nous acceptons la soumission du Centre Jardin Trudel au montant de 36.74 \$ chacun, pour un total de 1 469.70 \$ taxes non incluses ;
- QUE des frais pour l'entreposage, d'environ un mois, s'élèvent à 100 \$ ainsi que des frais de 250 \$ pour la livraison, pour un total de 1 819.70 \$ taxes non incluses.

---

Claire Savard, maire

**2022-08-09-122**  
**AVIS DE MOTION**

**AVIS DE MOTION** est donné par madame Catherine Conroy pour un projet d'amendement à l'article 2.1 au règlement portant le numéro 2009-002, intitulé « Adoption du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **FERMETURE**

L'ordre du jour étant épuisé, madame Catherine Conroy propose de lever l'assemblée ordinaire 19 heures 17 minutes.

LA MAIRE

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

---

**Claire Savard**

---

**Nancy Paquet**